

## **<h1>Qu'est-ce qu'un budget individuel?**

<p1>Ces informations vous concernent si vous-même, ou un membre de votre famille, bénéficiez de l'assistance des services sociaux (Social Services) ou pourriez en bénéficier à l'avenir.

<p2>Les personnes handicapées, atteintes d'une maladie chronique ou de santé fragile ont souvent besoin de soutien dans leur vie quotidienne afin de conserver leur indépendance. Nombreuses sont celles qui peuvent recevoir une partie de ce soutien des services sociaux. Les services sociaux sont rattachés au Conseil municipal (Local Council) dont vous dépendez ; ils sont aussi appelés Community Services ou Social Care Services.

<p3>Sur votre lieu de résidence, cette assistance peut vous être donnée sous la forme d'un « budget individuel ». Grâce à ce budget individuel, c'est vous-même qui pouvez décider de l'assistance que vous souhaitez obtenir pour que celle-ci corresponde au mieux à vos besoins.

<p4>Après évaluation de vos besoins, les services sociaux vous indiqueront le montant à régler pour obtenir une aide adaptée. Ce montant sera votre budget individuel. Vous pouvez dès lors choisir le type d'assistance que vous désirez. Des personnes seront également à votre disposition pour vous aider à faire ce choix. Nous vous expliquerons le fonctionnement de ce système de façon plus détaillée. La personne des services sociaux chargée de votre suivi (Care Manager) ou votre éducateur (trice) spécialisé(e) du Mental Health Trust pourra vous en dire plus.

## **<h2>L'évaluation qui déterminera le montant financier correspondant aux services d'assistance dont vous avez besoin**

<p5>Pour connaître le montant disponible pour recevoir l'assistance que vous nécessitez, vous devrez répondre à quelques questions. On vous demandera de préciser le type d'assistance que vous recherchez ainsi que la mesure de ce soutien. Ces informations permettront de définir le montant que l'on pourra consacrer à cette aide et comment cet argent sera utilisé. Cette somme constituera votre budget individuel.

<p6>Le gouvernement peut contribuer à votre budget individuel en vous accordant différents types d'allocations, par exemple pour payer les équipements et l'agencement de votre intérieur pour en faciliter l'accès. Il peut aussi assurer le financement de vos besoins au quotidien, comme faire votre toilette, vous habiller et aller faire des courses. L'allocation peut aussi porter sur le soutien au niveau de l'emploi. Votre travailleur social pourra vous dire quels types d'allocation vous pourrez ajouter à votre budget individuel.

## **<h3>La planification du soutien à vous apporter**

<p7>Une fois que vous connaîtrez la somme dont vous disposerez, il vous faudra planifier comment vous répartirez vos dépenses. On vous aidera à le faire, si vous le souhaitez. Ceci est l'étape la plus importante de la préparation

de votre budget individuel. C'est là que vous pourrez dire comment vous souhaitez organiser votre vie et donner votre avis sur la façon dont vous pensez concrétiser ce projet. À ce titre, vous pouvez demander conseil à des amis ou à des membres de votre famille. Votre travailleur social pourra également vous indiquer quelles autres personnes seraient en mesure de vous aider.

<p8>Il y a plusieurs façons de préparer un plan. Votre travailleur social pourra vous expliquer comment faire. Certaines personnes préfèrent rédiger leur plan au cours d'une discussion autour de la table de la cuisine, tout en notant leurs idées. D'autres se réunissent pour mieux collaborer et échanger des idées. Certaines personnes ont recours à des images et des illustrations pour ne pas oublier ce qu'elles veulent dire. Vous pouvez rédiger vous-même votre plan mais rien ne vous empêche de faire appel à un travailleur ou à un centre social pour cela.

<p9>En rédigeant votre plan, vous ne devez jamais perdre de vue ce qui compte vraiment dans votre vie. Vous pourrez ainsi déterminer quel sera le service d'assistance le plus adapté à votre quotidien.

<p10>Ce plan devra préciser ce que vous voulez changer dans votre vie. Ce changement peut porter sur votre lieu de résidence, les services que vous recevez ou votre mode de vie. Il peut tout simplement s'agir de modifier l'assistance qui vous est déjà fournie pour que vous puissiez conserver ce qui vous importe le plus dans votre vie quotidienne.

<p11>Le plan devra indiquer le type d'assistance que vous allez recevoir pour que tous changements qui se produiront dans votre vie vous soient bénéfiques. Il devra expliquer comment vous comptez garantir votre santé et sécurité personnelle.

<p12>Le plan doit prévoir la manière dont vous comptez gérer votre budget individuel et préciser le montant de chaque dépense.

<p13>Vous pouvez dépenser votre budget de différentes façons. Vous pouvez le conserver dans un compte bancaire à votre nom et régler vous-mêmes les dépenses prévues dans le plan. C'est ce que l'on appelle un règlement direct. Vous pouvez demander à un organisme ou à une autre personne de tenir les comptes et d'acheter les articles nécessaires à votre place. Vous pouvez également laisser le Conseil municipal (Local Council) s'occuper de vos dépenses et ne pas avoir à vous soucier de la comptabilité.

<p14>Le plan doit indiquer précisément comment vous organiserez l'assistance dont vous allez bénéficier. Si par exemple vous devez faire appel à du personnel, vous devrez vous renseigner sur ses conditions de recrutement et de rémunération ainsi que sur sa formation et les contrôles auxquels il sera soumis. Vous pouvez le faire vous-même ou demander à un organisme de le faire à votre place.

<p15>Le plan doit clarifier votre degré d'autonomie par rapport aux décisions que vous prendrez. Si d'autres personnes prennent des décisions à votre place, il faudra indiquer clairement comment vous y participerez et donnerez votre accord.

<p16>Enfin, le plan doit mentionner ce que vous-même et d'autres personnes comptez faire pour que ce plan soit appliqué. Il doit prévoir des objectifs qui prendront réellement effet par la suite. C'est ce qui permettra, avec du recul, de voir si ce plan fonctionne ou non.

#### <h4>**L'approbation du plan**

<p17>Après que vous avez rédigé le plan, les services sociaux vous feront savoir s'il a été approuvé ou non. S'ils sont d'avis que votre plan ne vous permettra pas d'assurer votre sécurité et de rester en bonne santé, ils vous demanderont de le modifier. Si vous pensez ne pas avoir assez d'argent pour subvenir à tous vos besoins, vous devrez en parler avec eux.

<p18>Vous trouverez ci-dessous quelques exemples qui montrent comment des personnes de différentes régions ont dépensé leur budget individuel.

<p19> Jeanne Vincent est mariée et elle a un fils de 11 ans. Elle est handicapée et doit faire appel à un(e) assistant(e) social(e) pour l'aider. Cette personne lui a donné entière satisfaction. Avec son budget individuel, elle a non seulement pu garder cette personne mais aussi économiser un peu d'argent, en demandant à son mari de lui venir en aide de temps en temps à la place de l'assistant(e) social(e). Avec l'argent économisé, elle a pu s'acheter un système d'air conditionné pour une pièce de la maison. Elle a pu ainsi respirer plus normalement pendant les périodes de chaleur et cela lui a permis de réduire ses visites à l'hôpital, ce qui a aussi été bénéfique pour son mari et son fils. Elle a également consacré une partie de l'argent à l'achat de passerelles d'accès légères pour entrer dans sa maison en fauteuil roulant.

<p20> M. et Mme Dupont vivent ensemble et reçoivent l'aide de leur fille Suzanne. Mme Dupont est handicapée physiquement et souffre de pertes de mémoire temporaires. M. Dupont est aveugle et il a aussi des pertes de mémoire temporaires. Il soutient sa femme dans de nombreuses tâches quotidiennes.

<p21>Ils ont obtenu l'assistance du personnel d'une agence mais ils ont constaté qu'il était difficile de planifier leur quotidien car ces personnes intervenaient à différents moments de la journée. Mme Dupont a intégré un foyer d'accueil spécialisé pour soulager la tâche de son mari mais elle n'y a pas été à son aise.

<p22>Ils ont dévolu leur budget individuel aux services du personnel de l'agence, avec toutefois la possibilité de choisir eux-mêmes ces auxiliaires de vie et leurs heures de visite. Au lieu d'aller se reposer dans un foyer d'accueil spécialisé, ils ont loué une chambre dans un petit hôtel de Bournemouth qui leur rappelait de bons souvenirs. Cela leur a donné

l'occasion de se reposer. Ils ont payé un foyer d'accueil spécialisé de Bournemouth pour que Mme Dupont reçoive des soins particuliers. Une fois par semaine, Mme Dupont se rendait également au centre d'accueil à la journée (local day centre), administré par le Conseil municipal.

<p23> Robert est un jeune homme qui vit avec sa famille. Il souffre de difficultés d'apprentissage et il est atteint d'autisme. Il allait dans une école située à une grande distance, ce qui ne lui plaisait pas. Chez lui, un grand nombre de travailleurs sociaux venaient le réveiller pour l'y emmener (il n'aimait pas être confronté à trop de personnes différentes et sa famille voyait d'un mauvais œil les allées et venues continuelles de gens qu'elle ne connaissait pas). Il empêchait souvent sa famille de dormir en cognant les murs de sa chambre parce qu'il n'arrivait pas à s'endormir. Robert ne parle pas et sa famille a réfléchi à la manière d'utiliser son budget individuel sur la base de ce qu'elle savait de lui. À présent, il se rend au centre d'enseignement de son quartier et il est suivi par une petite équipe rattachée à sa municipalité. Sa famille s'est arrangée avec le club de gym local pour que le personnel puisse y entrer gratuitement par l'intermédiaire de son inscription et il s'y rend chaque jour (il s'épuise sur les appareils de musculation et de fitness et désormais, tout le monde passe une bonne nuit).

<p24> André est un trentenaire qui a longtemps fait appel aux services de soins psychiatriques. Pour se sentir bien, il prend des vacances, reste en contact avec ses amis ou s'en fait de nouveaux, et il fait de la peinture. Il pourrait pratiquer la peinture au centre de jour mais il déteste cet endroit. Il existait bien un centre d'accueil où il aurait pu aller se reposer mais il n'aimait pas celui-ci. Il a consacré son petit budget à l'achat de matériel de peinture pour peindre chez lui et à une inscription à un club de peinture pour y rencontrer du monde. Une partie de son budget lui a permis de partir en vacances avec des amis et de prendre des leçons de conduite.